

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°006-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par ENGIE INEO Normandie afin de pouvoir déplacer un candélabre voie des alliés 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : le Lundi 20 Janvier 2025 le stationnement sera interdit voie des alliés à hauteur du candélabre 06-041 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : La Société « ENGIE INEO Normandie » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-**Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres**,

-**La Police Municipale**,

-**Les Services Techniques**,

-**La Société « ENGIE INEO Normandie »**,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Jeudi 16 Janvier 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

